

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 12 mai 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations : 1  
Absents : 1  
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 04 mai 2023

Date d'affichage  
Le 16 mai 2023

Le 12 mai 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE

Représenté : Cécile HAON

Absents : Alexis NUEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

**Approbation  
du Procès-Verbal  
du 07/04/2023**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, procède à la lecture du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 07/04/2023.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 04/04/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 16 mai 2023  
Et publication ou notification  
Du 16 mai 2023

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Roselyne BRIVES

Le Maire,  
M.-F. FAVIER



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**AR Prefecture**

043-214300188-20230512-20\_2023-DE  
Reçu le 16/05/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 12 mai 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations : 1  
Absents : 1  
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 04 mai 2023

Date d'affichage  
Le 16 mai 2023

Le 12 mai 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE

Représenté : Cécile HAON

Absents : Alexis NUEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En séance du 16 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé la dénomination de voies de la Commune.

Objet de la délibération

**Complément de  
dénomination des voies**

A cette liste, il est bon de rajouter :

Le Bourg de BAINS :

- Chemin des Pierouses
- Impasse de la Versonne

Village de Boeux : Chemin de la Cartavade

Village de Jalasset : Chemin de la Prada

Village de Lesbineyre : Chemin de la Lifard

Village de Montbonnet : Chemin des Buissons

Le Conseil Municipal  
→ Approuve ces modifications.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 16 mai 2023  
Et publication ou notification  
Du 16 mai 2023

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,  
M. F. FAVIER



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20230512-21\_2023-DE  
Reçu le 16/05/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS

Séance du 12 mai 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations : 1  
Absents : 1  
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 04 mai 2023

Date d'affichage  
Le 16 mai 2023

Le 12 mai 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE

Représenté : Cécile HAON

Absents : Alexis NUEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

**Transfert d'un bien  
sectional à la commune  
(Annule et remplace la  
délibération 19\_2023  
du 07 avril 2023)**

Madame le Maire expose qu'afin de régulariser une situation à la demande de la SCI CRISTAL, représentée par M. et Mme ALLEGRE Stéphane et Christelle, la municipalité de Bains sollicite au titre de l'article L 2411-12-1 du CGCT le transfert d'un bien sectional à la commune.

En effet, suite à l'absence de mobilisation (61 suffrages exprimés dont 57 voix « pour » sur 188 électeurs inscrits) traduisant un désintérêt des membres de la section de Cordes lors de la consultation de ces habitants le 25 mars 2023, un transfert de trois parcelles cadastrées A n°1926 d'une superficie de 1m<sup>2</sup> ; A n°1925 d'une superficie de 1m<sup>2</sup> et A n°1924 d'une superficie de 82m<sup>2</sup> sur laquelle est déjà construite une terrasse et une partie de l'habitation, s'impose.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet porteur d'un objectif d'intérêt général et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- demande le transfert au domaine privé communal des trois parcelles mentionnées ci-dessus appartenant à la section de Cordes,
- sollicite du représentant de l'Etat sur le département, l'autorisation de procéder à ce transfert.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 16 mai 2023  
Et publication ou notification  
Du 16 mai 2023

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

AR Prefecture

043-214300188-20230512-22\_2023-DE  
Reçu le 16/05/2023

Le Maire,  
M. F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 12 mai 2023

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 1
Absents : 1
Votants : 14

Date de la convocation  
Le 04 mai 2023

Date d'affichage  
Le 16 mai 2023

Le 12 mai 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE

Représenté : Cécile HAON

Absents : Alexis NUEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La Commune de Bains a demandé l'arbitrage vers taux fixe à la date du 01/05/2023 du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MIN240813EUR.

**Objet de la délibération**

**Contrat de prêt :  
Emprunteur autorisant  
l'arbitrage vers un taux fixe**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par SFIL jointe en annexe, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

**Article 1 : Arbitrage vers taux fixe du prêt n°MIN240813EUR001**

Il est décidé de procéder, à la date du 01/05/2023, à l'arbitrage vers taux fixe du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MIN240813EUR, aux conditions visées à l'Article 2.

**Article 2 : Caractéristiques et conditions financières de l'arbitrage vers taux fixe du prêt n°MIN240813EUR001**

**Caractéristiques du prêt n°MIN240813EUR001 :**

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Emprunteur : COMMUNE DE BAINS

Score Gissler : 1A

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 16 mai 2023  
Et publication ou notification  
Du 16 mai 2023

**AR Prefecture**

043-214300188-20230512-23\_2023-DE  
Reçu le 16/05/2023

Date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 01/05/2023

Capital restant dû à la date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe :  
335 201,24EUR

**Caractéristiques et conditions financières de la tranche à taux fixe :**

Montant : 335 201,24EUR

Durée d'amortissement : 58 échéances d'amortissement, soit  
jusqu'au 01/11/2037

Périodicité des échéances d'amortissement : trimestrielle

Durée d'application du taux d'intérêt : 174 échéances d'intérêts, soit  
jusqu'au 01/11/2037

Périodicité des échéances d'intérêts : mensuelle

Mode d'amortissement : personnalisé

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,45%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année  
de 360 jours

Remboursement anticipé : Se référer aux dispositions contractuelles  
relatives au remboursement anticipé d'une tranche à taux fixe

Taux effectif global : 3,45 % l'an

Soit un taux de période : 0,288 %, pour une durée de période de 1  
mois

**Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Mme le Maire est autorisée à signer la proposition établie par la  
Caisse Française de Financement Local, et reçoit tous pouvoirs à cet  
effet.

VOTE		
Nombre de votants	14	
Nombre de suffrages exprimés	14	
POUR	14	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,  
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**AR Prefecture**

043-214300188-20230512-23\_2023-DE  
Reçu le 16/05/2023